

Département d'Ille-et-Vilaine  
**Commune de le Minihic-sur-Rance**



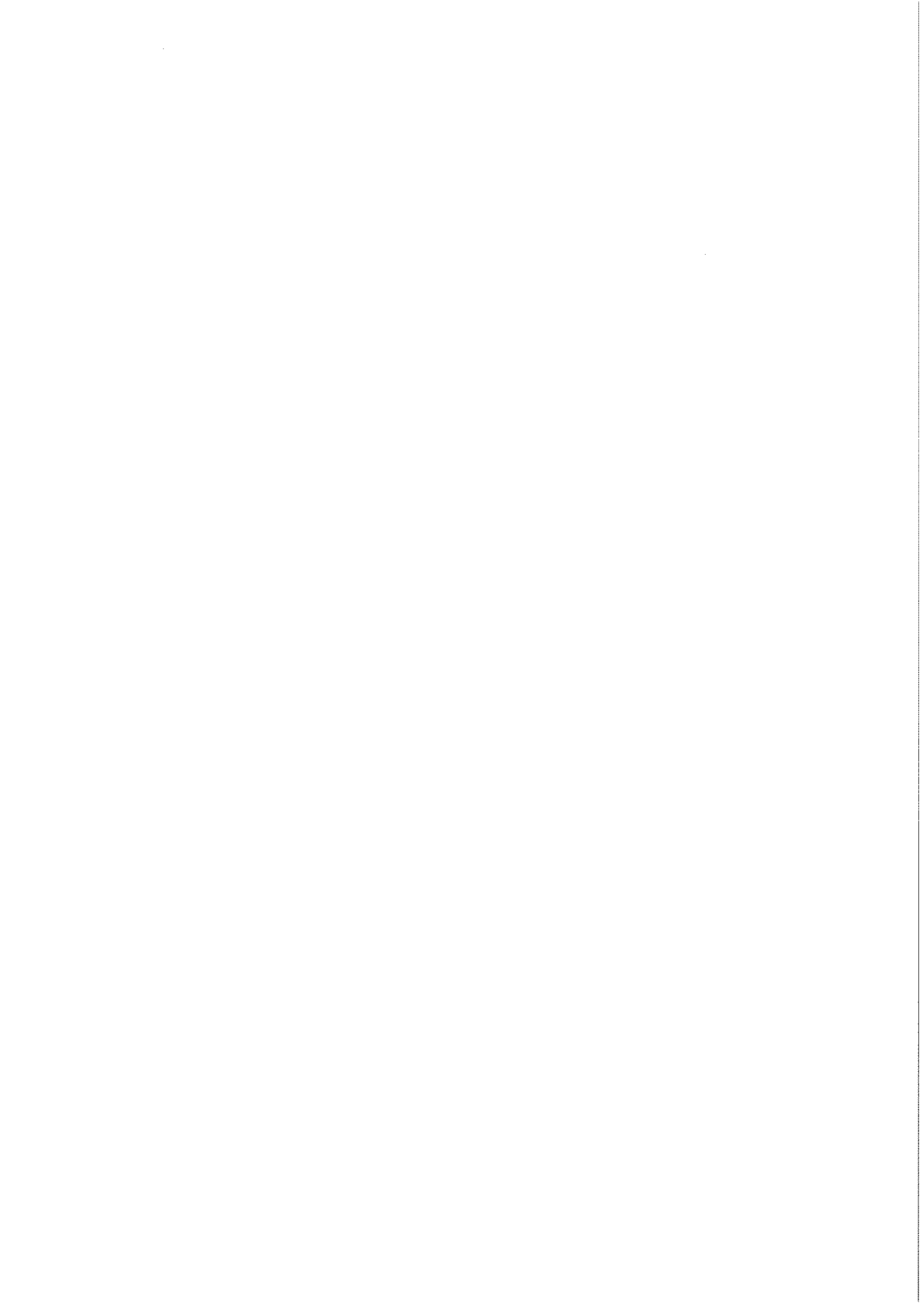
*Le Minihic-sur-Rance*

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Révision allégée n°1**

**DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE**

**PIECES ADMINISTRATIVES**  
**Eléments de concertation**

	Date de prescription	Arrêt	Délibération CM
Document en vigueur	12/12/2013	21/07/2016	21/03/2017
Révision allégée n°1	19/04/2017	18/12/2018	
Modification n°1	19/04/2017		



## SOMMAIRE

---

1. BULLETIN MUNICIPAL – JUIN 2018.....	2
2. PRESSE : ANNONCES LOCALES – ARTICLE OUEST FRANCE 35.....	5
3. SITE INTERNET COMMUNAL : ACTUALITE – PAGE DEDIEE.....	6
4. PANNEAU D’AFFICHAGE MAIRIE.....	7
5. EXTRAIT DU DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE.....	8



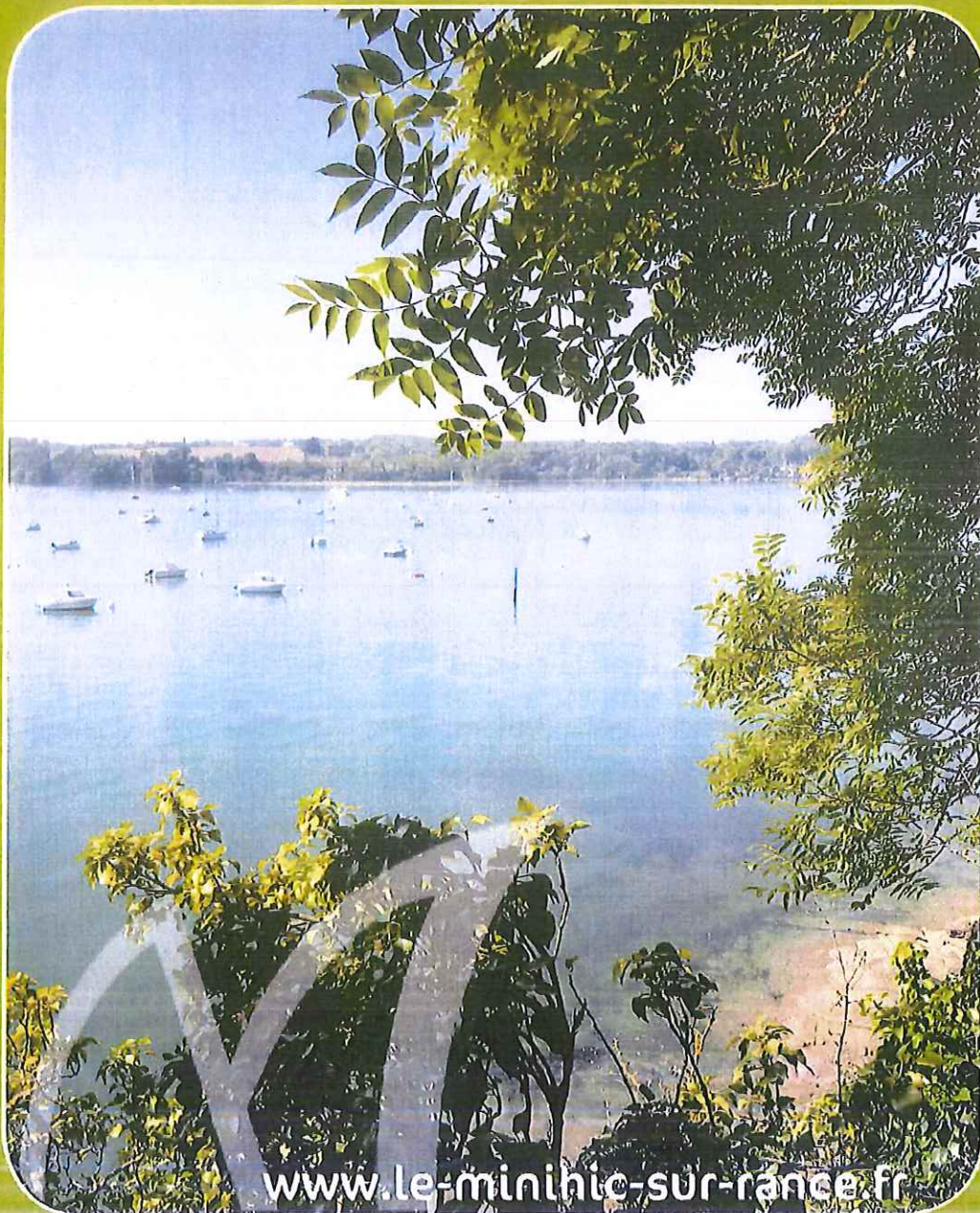
# 1. BULLETIN MUNICIPAL – JUIN 2018 (EXTRAIT)



le minihinfos

Juin 2018

Le Journal Municipal du Minihic sur Rance



## URBANISME ET TRAVAUX

### CANALISATION SOUS LA RANCE

Les travaux de mise en place d'une seconde canalisation de transport de l'eau potable sous la Rance, que nous avons déjà évoqués dans les bulletins précédents, ont connu de nombreuses péripéties et incidents de chantier. La fin de ces travaux initialement prévue en mars 2018, est désormais programmée pour novembre avec une interruption du chantier entre le 30 juin et le début de septembre, période de forte activité de plaisance sur la Rance.



### PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Après plus d'une année de mise en application du PLU depuis son approbation le 21 mars 2017, il est apparu pertinent d'envisager une évolution de certaines de ses dispositions. Par conséquent, le conseil municipal a prescrit, d'une part, une révision allégée n°1 du PLU, qui fixe les objectifs de cette révision et en définit les modalités de concertation avec le public (délibération n°2018-023 du 19/04/2018), et, d'autre part, une modification n°1 du PLU, qui fixe les objectifs de cette procédure (délibération n°2018-024 du 19/04/2018).

#### Révision allégée

Cette procédure de révision allégée n°1 du PLU concerne quelques adaptations afin d'ajuster au mieux le zonage des zones A et U au Nord-Ouest de la commune. L'objectif poursuivi par la révision allégée est ainsi défini :

- Faire évoluer le règlement graphique du PLU sur le secteur de la rue de la Gandrais - rue du Général de Gaulle par une réduction de la zone agricole au bénéfice d'un zonage U afin de permettre l'installation d'activités paramédicales regroupées, l'habitat à vocation sociale, l'amélioration du traitement urbain de l'entrée du bourg, et d'établir une orientation d'aménagement et de programmation de ce périmètre.

Les modalités de concertation avec la population définies par la délibération sont les suivantes :

- Information sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr>
- Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi que d'un registre d'observations servant à recueillir par écrit les remarques et observations tout au long de la procédure à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.





- Article dans le bulletin municipal.

Cette délibération est consultable en mairie.

La sélection du bureau d'études qui assistera la commune est en cours. Lorsque l'étude aura débuté, les modalités de concertation du public seront mises en place. Le public en sera informé par envoi d'une newsletter via le site internet de la commune, une mention dans les actualités du site internet de la commune et par la parution d'une annonce dans la presse (Ouest France, informations locales).

D'autre part, lorsque le projet de révision allégée sera arrêté par le conseil municipal, il fera l'objet d'une enquête publique.

### Modification

Cette procédure de modification n°1 du PLU concerne quelques adaptations ponctuelles afin de :

1- Rectifier le périmètre de la zone 2AU au Sud-Est du bourg en périphérie (rue de Bon Secours) en intégrant la partie bâtie en zone Uh1.

2- Prendre en compte des observations du contrôle de légalité lors de l'approbation du PLU

en rectifiant la délimitation des espaces proches du rivage figurant dans le rapport de présentation, en clarifiant les dispositions du règlement relatives aux droits à construire admis au sein de la zone A, Na, et en mettant en conformité le règlement avec la réglementation applicable dans la bande des 100 mètres.

3- Supprimer du règlement graphique le cours d'eau secteur chemin des Pissois (déclassé).

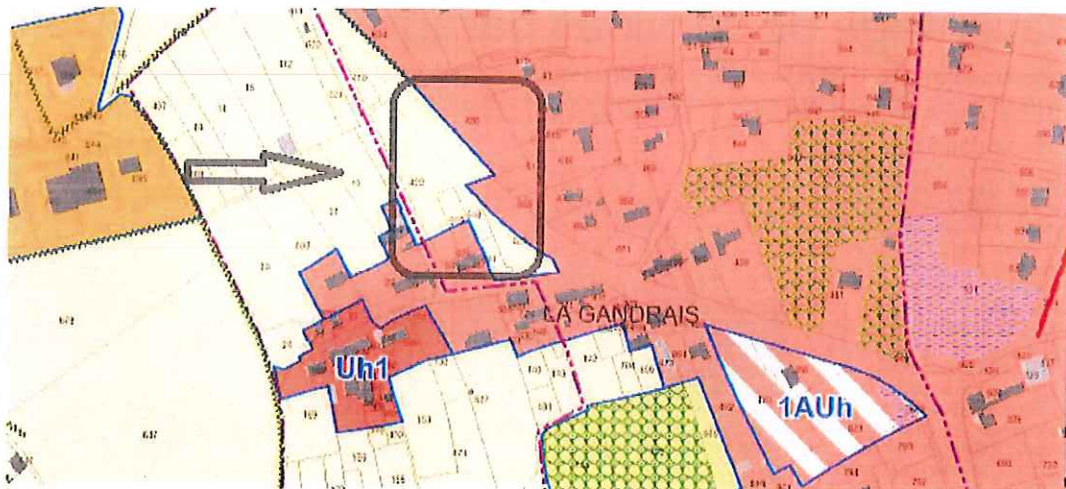
4- Supprimer l'Emplacement réservé n°3.

5- Compléter l'article 11 du règlement de la zone Uh concernant les formes de toiture des volumes secondaires et les clôtures en limite séparative.

6- Rectifier les erreurs matérielles dans les documents du PLU.

Cette délibération est consultable en mairie.

Dans le cadre de cette procédure, le public pourra faire part de ses observations éventuelles lors de l'enquête publique qui aura lieu après arrêt du projet par le conseil municipal. La mise à l'enquête publique fera l'objet d'une publicité.



## 2. PRESSE : ANNONCES LOCALES -ARTICLE

Ouest France 35 : annonces locales – 19/10/2018 et 29/11/2018

### Dans les journaux

#### ■ Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Concertation avec le public Par délibération en date du 19 avril 2018, le conseil municipal a prescrit une révision allégée du PLU. Le public est invité à prendre connaissance du projet : - soit sur le site internet de la commune - soit en consultant le dossier de présentation en Mairie. Mairie, Le Minihic-sur-Rance.

#### Parution gratuite :

vendredi 19 octobre 2018

Ouest-France - 35870 Le Minihic-sur-Rance

[Modifier](#)

 AJOUTER DES PARUTIONS

### Dans les journaux

#### ■ Concertation avec le Public

Pour rappel, le public est invité à prendre connaissance du projet de révision allégée n°1 du PLU, mis à disposition en Mairie et sur le site Internet de la Commune. Mairie, Le Minihic-sur-Rance.

#### Parution gratuite :

jeudi 29 novembre 2018

Ouest-France - 35870 Le Minihic-sur-Rance

[Modifie](#)

 AJOUTER DES PARUTIONS

Ouest France 35 : article – 21/12/2018

## Davantage de services paramédicaux au Minihic

**Le Minihic-sur-Rance** — Mardi soir, le projet de révision du Plan local d'urbanisme, qui permettra l'installation de professionnels de services paramédicaux, a été voté par le conseil municipal.

Par délibération en date du 19 avril, le conseil municipal a adopté la prescription de la révision allégée du Plan local d'urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de la concertation avec le public. Cette procédure de révision a été prescrite pour permettre l'installation d'activités paramédicales dans la commune.

« La concertation avec la population n'a donné lieu à aucun retour », précise Johann Couduhan, secrétaire de mairie, mardi, lors du conseil municipal. Les professionnels porteurs du projet – un cabinet de kinésithérapeutes établis en location dans le secteur – doivent, pour maintenir et développer cette activité dans la commune, prévoir des locaux adaptés et élargir le nombre de services paramédicaux, en louant les espaces qu'ils n'utiliseront pas.

#### Huit locaux

« Le projet comprend l'installation de huit locaux d'activités paramédicales. La commune se charge de l'accompagner, pour un coût de 8 000 €, annonce Alain Ruaux, le maire. Sa réalisation contribuera à soutenir le développement de l'économie locale, répondra aux besoins de services de proximité en matière de soins paramédicaux, au regard, notamment, de la population vieillissante. »

Le projet comporte l'avantage de regrouper plusieurs activités relevant du même domaine en un même lieu. Il permet de mutualiser les locaux et les parkings. « Il n'est pas facile de trouver un lieu pour implanter un tel complexe, qui comporte des



Cette parcelle, située à la sortie nord de la commune, entre la rue du Général-de-Gaulle et la rue de la Gandrais, pourrait accueillir plusieurs professionnels de services paramédicaux.

contraintes d'accès, de gestion des flux routiers et de stationnement. »

En effet, les va-et-vient des véhicules et ambulances pourraient être significatifs, d'autant plus que les entrées et sorties du site ne sont envisagées que par la rue de la Gandrais.

#### Une entrée de ville plus belle

« Il répondra aussi à la volonté de diversification des formes bâties et

de mixité sociale en permettant, en plus des activités paramédicales, la possibilité de réaliser de l'habitat à vocation sociale. »

Enfin, il permettra d'améliorer l'esthétique de l'entrée de la commune, en travaillant avec exigence la dimension paysagère et identitaire. « Cette révision fera l'objet d'un examen conjoint des Personnes publiques associées (PPA) et de toutes personnes publiques habilitées qui en

auront fait la demande, ainsi que d'une évaluation environnementale, ajoute le maire. Le procès-verbal de la réunion d'examen et l'avis de l'autorité environnementale seront joints au dossier d'enquête publique, qui sera ensuite réalisée. »

La délibération d'approbation de la révision du PLU devrait intervenir fin juin 2019.



## 3. SITE INTERNET COMMUNAL

Actualités : article – 17/10/2018

www.le-minihic-sur-rance.fr/revision-allee-n-1-du-plu-N225.html

Recherche

Mairie - Place de l'Église  
35870 Le Minihic-sur-Rance  
Tél. 02 99 88 56 15 - Fax 02 99 88 57 96  
mairie.minihic@wanadoo.fr

Le Minihic-sur-Rance

Découvrir | Vivre au Minihic | Vie Municipale | Adresses utiles

**Révision allégée n°1 du PLU**

A partir du 17/10/2018

**Révision Allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)**  
Concertation avec le public

Par délibération en date du 19 avril 2018, le conseil municipal a prescrit une révision allégée du PLU.

Le public est invité à prendre connaissance du projet de révision allégée :

- soit sur le site internet de la commune dans la rubrique "Vie municipale" onglet "Révision allégée n°1 PLU"
- soit en consultant le dossier de présentation en mairie

et à faire part de ses éventuelles observations sur le registre d'observations tenu à disposition en mairie.

**Informations pratiques**

Accueil  
Bulletin municipal  
Contactez la Mairie  
Plan d'accès  
Communauté de communes  
Mentions légales  
Menu restauration scolaire

**Prévisions Météo**  
Le Minihic-sur-Rance

19°  
9°

Judi 19° 13°

Vendredi 18° 11°

Samedi 17° 10°

Création d'une page dédiée – 17/10/2018

www.le-minihic-sur-rance.fr/revision-allee-n-1-plu-C151.html

Recherche

Mairie - Place de l'Église  
35870 Le Minihic-sur-Rance  
Tél. 02 99 88 56 15 - Fax 02 99 88 57 96  
mairie.minihic@wanadoo.fr

Le Minihic-sur-Rance

Découvrir | Vivre au Minihic | Vie Municipale | Adresses utiles

**Révision allégée n°1 PLU**

**Révision Allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)**  
Concertation avec le public

Par délibération n°2018-023 en date du 19 avril 2018, le conseil municipal a prescrit une révision allégée du PLU.

Cette délibération précise les objectifs assignés à cette révision et les modalités de concertation retenues conformément à l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

L'objectif poursuivi par la révision allégée est ainsi défini :

- Faire évoluer le règlement graphique du PLU sur le secteur de la rue de la Gandrais - rue du Général de Gaulle par une réduction de la zone agricole au bénéfice d'un zonage U afin de permettre l'installation d'activités paramédicales regroupées, l'habitat à vocation sociale, l'amélioration du traitement urbain de l'entrée de bourg ; et d'établir une orientation d'aménagement et de programmation de ce périmètre.

Les modalités de concertation avec la population sont les suivantes :

- Information sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr>
- Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi que d'un registre d'observations servant à recueillir par écrit les remarques et observations tout au long de la procédure à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Article dans le bulletin municipal.

Afin de prendre connaissance des éléments du dossier de présentation, le public peut :

- Télécharger ci-contre sous format pdf : la délibération n°2018-023 en date du 19 avril 2018, la note de présentation, le synoptique/schéma d'une procédure de révision allégée.
- Venir consulter le dossier de présentation en mairie, aux jours et horaires d'ouvertures habituels.

Le public pourra indiquer par écrit ses observations éventuelles sur le registre d'observations tenu à sa disposition en mairie.

**Informations pratiques**

Accueil  
Bulletin municipal  
Contactez la Mairie  
Plan d'accès  
Communauté de communes  
Mentions légales  
Menu restauration scolaire

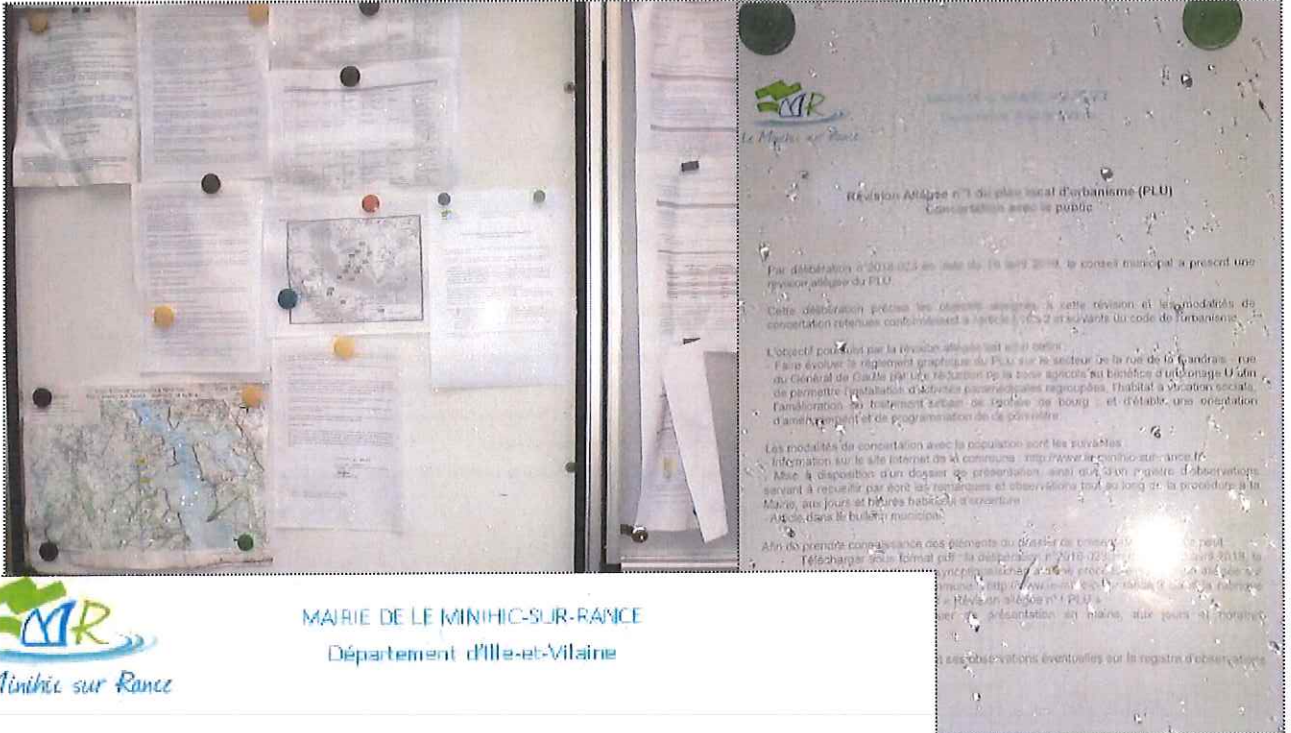
Délibération n°2018-023  
Télécharger

Note de présentation du projet  
Télécharger

Schéma d'une procédure  
Télécharger

## 4. PANNEAU D’AFFICHAGE MAIRIE

Information sur la concertation affichée sur le panneau d’affichage extérieur – 17/10/2018



MAIRIE DE LE MINIHIC-SUR-RANCE  
Département d'Ille-et-Vilaine

### Révision Allégée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) Concertation avec le public

Par délibération n°2018-023 en date du 19 avril 2018, le conseil municipal a prescrit une révision allégée du PLU.

Cette délibération précise les objectifs assignés à cette révision et les modalités de concertation retenues conformément à l'article L103-2 et suivants du code de l'urbanisme.

L'objectif poursuivi par la révision allégée est ainsi défini :

- Faire évoluer le règlement graphique du PLU sur le secteur de la rue de la Gandrais - rue du Général de Gaulle par une réduction de la zone agricole au bénéfice d'un zonage U afin de permettre l'installation d'activités paramédicales regroupées, l'habitat à vocation sociale, l'amélioration du traitement urbain de l'entrée de bourg ; et d'établir une orientation d'aménagement et de programmation de ce périmètre.

Les modalités de concertation avec la population sont les suivantes :

- Information sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr>
- Mise à disposition d'un dossier de présentation, ainsi que d'un registre d'observations servant à recueillir par écrit les remarques et observations tout au long de la procédure à la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Article dans le bulletin municipal.

Afin de prendre connaissance des éléments du dossier de présentation, le public peut :

- Télécharger sous format pdf : la délibération n°2018-023 en date du 19 avril 2018, la note de présentation, le synoptique/schéma d'une procédure de révision allégée sur le site internet de la commune : <http://www.le-minihic-sur-rance.fr> dans la rubrique « Vie municipale », onglet « Révision allégée n°1 PLU »
- Venir consulter le dossier de présentation en mairie, aux jours et horaires d'ouvertures habituels.

Le public pourra indiquer par écrit ses observations éventuelles sur le registre d'observations tenu à sa disposition en mairie.

## 5. EXTRAIT DU DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC EN MAIRIE

Extrait du dossier mis à disposition du public en mairie à compter du 17/10/2018, registre d'observations du public clos le 14/12/2018 sans observation.

**Futur Proche**  
aménagement urbain et rural à l'échelle locale

Département d'Ille-et-Vilaine  
**Commune de Le Minihic-sur-Rance**

  
*Le Minihic-sur-Rance*

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Révision allégée n°1**

**CONCERTATION AVEC LE PUBLIC**

DOSSIER DE PRESENTATION DU PROJET

Document en regard	Date de production	Av-R	Délibération CA
Réglement d'urbanisme n°1	17/02/2017	17/07/2016	23/02/2017

Mairie de Le Minihic-sur-Rance - Place de l'Église - 35229 LE MINIHIC-SUR-RANCE  
Téléphone : 02 99 89 36 11 - Email : mairie.minihic@wanadoo.fr

## SOMMAIRE

- 1- Délibération n°2018-023 : Prescription de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme  
Définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation
- 2- Note de présentation du projet de révision allégée n°1
- 3- Synoptique de la procédure de révision allégée
- 4- Annonce légale - Ouest-France 35 – 3 mai 2018
- 5- Bulletin Municipal – juin 2018
- 6- Information sur le site internet de la commune
- 7- Registre des observations du public

**Futur Proche**  
aménagement, urbanisme & paysage

Département d'Ille-et-Vilaine  
Commune de Le Minihic-sur-Rance



**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**Révision allégée n°1**

CONCERTATION AVEC LE PUBLIC

Registre d'observations du public

	Date de prescription	Arrêt	Délégation CM
Document en vigueur	12/17/2013	21/07/2016	21/03/2017
Révision allégée n°1	19/04/2017		

LE MAIRE,  
CLAUDE RUAUD



REGISTRE OUVERT LE 17/10/2018

CLÔS SANS OBSERVATION LE 14/12/2018

LE MAIRE,  
CLAUDE RUAUD

